

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04924
Numéro SIREN : 843 127 499
Nom ou dénomination : 2K VTC

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 7375

certifié conforme

2021



Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD 2021 cerfa N° 11084*22

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Tmbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01/01/2020

31/12/2020

Designation de la société: SASU ZKVTG, Adresse du siège social, SIRET 843127499000013, Adresse du principal établissement: 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE 95100 ARGENTEUIL

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en double exemplaire au Greffe du Tribunal de Commerce - Pontoise, Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante, Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: 28 JUIN 2021

Activités exercées, Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1. Résultat fiscal: Bénéfice imposable à 31% 0, Bénéfice imposable à 28% 0, Déficit 1, Bénéfice imposable à 15% 9 870, Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values: PV à long terme imposables à 15%, PV à long terme imposables à 19%, PV exonérées (art. 238 quinquies), Autres PV imposables à 19%, PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches: Entreprise nouvelle, art. 44 sexies, Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A, Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies, Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies, Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies, Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A, Autres dispositifs, Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies, Société d'investissement immobilier cotée, Bénéfice ou déficit exonéré, Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts, 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre, 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée, 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre, Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

SAS DBO EXPERT 149 Avenue de la Division Lecl 93350 LE BOURGET 0185081968, Tél: 0184212449

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné, Date, Lieu, Qualité et nom du signataire, Signature: [Signature]

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

ERP Informatique 2021

Désignation de l'entreprise		2KVTC		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		213 AVENUE MARECHAL JOFFRE		95100 ARGENTEUIL	
SIRET		8 4 3 1 2 7 4 9 9 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2020	
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	17 491 030	10 121
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	17 491 048	10 121
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	617 074	617
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	14 073 086	14 073
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	14 690 098	14 690	
Total général (I + II)		110	32 181 112	24 811	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		500
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		50
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		
	Report à nouveau		134		12 889
	Résultat de l'exercice		136		8 367
	Provisions réglementées		140		
Total I		142		21 807	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 500
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		1 504
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		3 004	
Total général (I + II + III)		180		24 811	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : ZKVTC

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	
		Autres	
	Immobilisations corporelles	10 121	
	Immobilisations financières		
		Total I	10 121
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	Clients et comptes rattachés	
		Autres	617
	Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		14 073	
Charges constatées d'avance			
		Total II	14 690
		Total général (I + II)	24 811
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		500
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale		50
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		12 889
	Résultat de l'exercice		8 367
	Provisions réglementées		
		Total I	21 807
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		1 500
	Autres dettes		1 504
Produits constatés d'avance			
		Total III	3 004
		Total général (I + II + III)	24 811

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2KVTC		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le		
				31 12 2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue {	Biens	215		214	
		Services *	217		218	9 650
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	14 574
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	24 224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	10 709	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254	3 498	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	14 207	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 017	
Produits financiers (III)	280			294		
Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	147	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	1 503	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	8 367	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 367 314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	1 503	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345					
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
DÉDUCTIONS	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350		
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	9 870	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	9 870	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 2KVZC

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	9 650	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues	14 574	
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	24 224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	10 709	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	3 498	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	14 207		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		10 017	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	147	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	1 503	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		8 367	

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	17 491	462		464		466	17 491				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	17 491	492		494		496	17 491				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations aux éléments sortis de l'actif et reprises		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
Immobilisations corporelles	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	7 370	552		554		556	7 370				
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566					
TOTAL		570	7 370	572		574	3 498	576	7 370				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*		Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2KVTC			Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Dotations		Reprises				
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2			
Constructions	720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5			
Matériel de transport	750	755	6			
Autres immobilisations corporelles	760	765	7			
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		860				
Total des déficits restant à reporter		870				
IV DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé						388
Montant de la TVA collectée						374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2KVTC		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)			
				137			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 0	SIREN		8 4 3 1 2 7 4 9 9
Dénomination de l'entreprise 2KVT					
Adresse (voie) 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE					
Code postal		9 5 1 0 0	Ville ARGENTEUIL		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE			901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE			903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	
				904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 4 3 1 2 7 4 9 9

Dénomination de l'entreprise 2KVTC

Adresse (voie) 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE

Code postal 9 5 1 0 0

Ville ARGENTEUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	843127499
Désignation du déclarant	2KVTC 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE 95100 ARGENTEUIL
Code activité NAF	
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	<input type="checkbox"/> Pas de conseil <input type="checkbox"/> Comptable <input type="checkbox"/> Cabinet Conseil <input checked="" type="checkbox"/> Expert - Comptable	SAS	DBO EXPERT
------------------------	---	-----	------------

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2020
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2020
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2019
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 juin 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 09 juin à dix heures

L'Actionnaire de la Société « **2K VTC** »
Société par actions simplifiée à associé unique au Capital de 500 €, s'est réunie au Siège Social sur convocation de la présidence.

EST PRESENT :

- Monsieur KADDOURI Kamel	100% Actions
Soit au total Composant 100% du Capital Social.	<u>100% Actions</u>

L'Assemblée est présidée par, **Monsieur KADDOURI Kamel, Président**

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la présidence sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2020.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Actionnaires avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

KK

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, quitus au président.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations des présidents
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la présidence sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président émet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à, **Monsieur KADDOURI Kamel**, de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de **8 367 €** qui sera affecté à la manière suivante :

- Dividendes : 8 367 €
- Distribution des bénéfices des années antérieures : 12 889 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président, **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire.

Monsieur KADDOURI Kamel



2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 juin 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de **8 367€** qui sera affecté à la manière suivante :

- | | |
|---|----------|
| - Dividendes : | 8 367 € |
| Distribution des bénéfices des années antérieures : | 12 889 € |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président, **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 juin 2021

Monsieur,

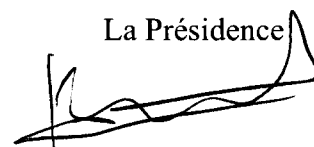
Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Présidence



2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 juin 2021

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de **8 367 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- | | |
|---|----------|
| - Dividendes : | 8 367 € |
| Distribution des bénéfices des années antérieures : | 12 889 € |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La Présidence



2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500€

Siège Social : 213 Avenue DU MARECHAL JOFFRE

95100 Argenteuil

R.C.S. PONTOISE 843 127 499

RAPPORT DE GESTION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 juin 2021

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	9 650 €.
- Les produits d'exploitation s'élèvent à	24 224 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	14 207 €
- Les charges exceptionnelles	147 €
- Impôt sur les bénéfices s'élève à	1 503 €
- Laissant apparaître un bénéfice de	8 367 €.

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	10 709 €.
- Dotations aux amortissements	3 498 €

KK

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 8 367 € qui sera affecté de la manière suivante :

- Dividendes :	8 367 €
Distribution des bénéfices des années antérieures :	12 889 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

APPROBATION DES REMUNERATIONS DES PRESIDENTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le Président, **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2020.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté **1 503 €** de dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve

La Présidence

